Compostage autonome dans les établissements publics

Syndicat Mixte pour le Traitement des Dechets Menagers et As

Auteur :

2 Bis, Place Royale - Bp 547
Hotel de France
64010 Pau
Voir le site internet
Sabrina Bacchin
s.bacchin@smtd.info

Consulter la fiche sur OPTIGEDE

CONTEXTE

Dans le cadre de sa promotion du compostage et pour répondre à la circulaire ministérielle fixant des obligations de tri des bio-déchets aux gros producteurs, le SMTD a souhaité tester plusieurs dispositifs de compostage afin de conseiller ses collectivités adhérentes qui seront sollicitées par des établissements publics. Le but n'est pas de financer tous les dispositifs de valorisation des bio-déchets mais d'avoir un référent dans chaque collectivité.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

Objectifs qualitatifs :

- tester des outils permettant le compostage in situ,
- impliquer les différents partenaires de l'établissement dans le projet,
- rendre autonome l'établissement le plus rapidement possible.

Objectifs quantitatifs :

- détourner une partie de la quantité des déchets fermentescibles de la collecte et de l'incinération
- former le personnel à la pratique du compostage.

Résultats quantitatifs

- 10 établissements équipés d'un dispositif de compostage :

- 2 lycées
- 3 collèges
- 1 école primaire
- 1 maison de retraite
- 1 institut spécialisé dans l'accueil de personnes en situation de handicap
- 1 administration publique
- 1 cuisine centrale

- 61 personnes formées aux pratiques de compostage in situ

- **207 enfants** sensibilisés à cette pratique

- **39 tonnes de bio-déchets** détournées depuis 2011 sur 10 établissements

Résultats qualitatifs

- implication des partenaires opérationnels et financiers,
- les dispositifs permettent d'aborder d'autres gestes en faveur de la réduction des déchets comme le gaspillage alimentaire
- outre le personnel des structures accueillantes, le public accueilli par la structure est une cible secondaire qui est touchée et sensibilisée à la pratique du compostage
- une part du gisement du carton brun est détournée de sa filière de valorisation pour être utilisée en apport de matière carbonée dans les unités de lombricompostage

MISE EN OEUVRE

Planning

Deux dispositifs sont proposés :

- un kit de composteurs (le nombre diffère en fonction du gisement) avec au minimum un composteur pour le stockage du structurant et un autre pour sa vocation première,
- une unité de lombricompostage au sol.

2011 :

- recrutement par le SMTD d'une animatrice PLP qui est maître-composteur pour s'occuper de la partie compostage du PLP
- 6 établissements sont équipés de composteurs,
- dont un qui a accueilli une unité de lombricompostage au sol qui fait office d'expérimentation afin de pouvoir le proposer à d'autres structures

2012 :

- un suivi sur le terrain est opéré sur une collectivité adhérente pour recenser les établissements scolaires qui compostent depuis le lancement des remises de composteurs par les collectivités, en 2008. Sur 30 structures rencontrées, la moitié composte toujours et l'autre a abandonné ; ce qui montre l'intérêt d'un accompagnement après la mise en place d'outils de compostage.
- 2 nouvelles structures accueillantes

2013 :

- 2 nouvelles structures accueillantes dont une qui a installé une unité de lombricompostage (lycée agricole).

Moyens humains

- un responsable PLP
- un animateur PLP / maître-composteur (mise en et coordination de chaque projet, formation du personnel concerné, installation du matériel et suivi)

Moyens financiers

Le SMTD a dépensé 11 500 € pour cette action, pour

- le salaire du maître-composteur , au prorata du temps passé à l'action
- les 2 unités de lombricompostage

Les composteurs et les bio-seaux étant fournis par les collectivités adhérentes au SMTD, leurs coûts ne sont pas intégrés.

Moyens techniques

Les outils de compostage :

- un kit de composteurs (le nombre diffère en fonction du gisement) avec au minimum un composteur pour le stockage du structurant et un autre pour sa vocation première, des bio-seaux,
- une unité de lombricompostage au sol dont la structure métallique mesure 6m de longueur et 1m de largeur sur 60 cm de hauteur. La litière de vers est installée sur une bâche de paillage pour éviter qu'ils ne s'enfouissent dans le sol.

Ces dispositifs doivent être installés sur un espace enherbé suffisant.

Les outils de communication :

- pour les composteurs: des adhésifs reprenant la vocation de chaque composteur, les consignes de tri et les coordonnées de chaque partenaire
- affiches reprenant les consignes de tri à destination du personnel et des différents services concernés

Les outils liés au montage du projet et à son fonctionnement :

- convention de mise à disposition pour les unités de lombricompostage et une charte d'engagement pour les composteurs
- procédure de fonctionnement d'une unité de lombricompostage
- formation des utilisateurs et des référents des sites à la pratique du compostage
- accompagnement terrain pendant un an
- tableau de suivi

Partenaires mobilisés

- les collectivités adhérentes qui participent au montage du projet et réalisent le suivi
- le personnel des structures accueillantes
- le conseil général

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

L'opération est reproductible à condition d'adapter les outils aux gisements des bio-déchets. Concernant l'unité de lombricompostage, elle peut être installée à partir de 200 repas, en dessous cela n'est pas rentable. Pour les composteurs, il faut bien expliquer l'intérêt de l'apport de matière carbonnée et du brassage.

Difficultés rencontrées

- Peu de collectivités utilisent la technique du lombricompostage au sol. Elle est plus complexe à mettre en oeuvre au départ mais est plus adaptée aux grandes quantités.
- Tous les dispositifs sont gratuits

Recommandations éventuelles

- Il est déconseillé d'installer des lombricomposteurs individuels dans les écoles qui sont en demande. Cela est ludique, ce qui attire les instituteurs à en faire la demande. Or, notre expérience a montré qu'après quelques semaines d'utilisation pour l'intérêt pédagogique, le lombricomposteur était mis de côté et n'était plus utilisé.
- Pour tout projet de compostage en établissement, il est conseillé de prendre le temps du montage du projet en impliquant dès le début le personnel qui sera en charge d'approvisionner et d'entretenir les dispositifs.
- Le suivi est essentiel. En revanche, il ne faut pas qu'il dérive vers une dépendance des structures aux visites des porteurs du projets au risque de ralentir la prise d'autonomie.

Mots clés

PREVENTION DES DECHETS | CONTENEUR | EMPLOYE | ADMINISTRATION PUBLIQUE | LOMBRICOMPOSTAGE | BIODECHET

Dernière actualisation

Octobre 2019

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Antoine BONSCH

antoine.bonsch@ademe.fr

Direction régionale Nouvelle Aquitaine